



UNIVERSITÉ
RENNES 2

GUIDE DES AIDES AUX ÉTUDIANT·E·S

Santé, logement, transports,
loisirs, garde d'enfants...



ÉDITO

Patricia Legris

Vice-présidente chargée de la santé, de la solidarité et de l'accompagnement social des étudiant-e-s à l'université Rennes 2

Bez-prezidantez e karg eus yec'hed, kenskoazell hag ambroug sokial ar studierezed hag ar studierien, skol-veur Roazhon 2

—

Céline Piquée

Vice-présidente chargée de la vie étudiante et de la vie des campus à l'université Rennes 2

Bez-prezidantez e karg eus buhez ar studierezed hag ar studierien hag eus buhez ar c'hampusoù, skol-veur Roazhon 2

Pour faciliter et agrémenter votre vie quotidienne, de nombreuses aides existent, qui vous sont proposées par l'université Rennes 2 et ses partenaires. Bourses, allocations, soutien médical et psychologique, accompagnement, conseils, loisirs... L'éventail de ces dispositifs est très large, mais parfois méconnu des étudiant-e-s. C'est la raison pour laquelle l'université Rennes 2 a décidé de les recenser et de les éditer dans un guide.

Feuilletez-le et n'hésitez pas à bénéficier des avantages auxquels vous avez droit. Ces aides ont été mises en place pour vous permettre de poursuivre vos études sereinement. Profitez-en !

Kement hag aesaat ha gwellaat ho puhez pemdez ez eus meur a skoazell a c'hallo bezañ kinniget deoc'h gant skol-veur Roazhon 2 hag he c'hevellerien. Yalc'hadoù, skorennoù, skoazelloù mezekniezh ha psikologel, ambroug, kuzulioù, dudi... Bras eo an dibab, met a c'hall nebeut anavezet gant ar studierezed hag ar studierien. Sede perak he deus skol-veur Roazhon 2 divizet o renabliñ hag o embann en ul levrig-heñchañ.

Sellit ennañ ha na chomit ket etre daou evit ober ho mad eus ar pezh zo gouestlet deoc'h. Ar skoazelloù-se zo bet lakaet deoc'h da c'hallout mont gant ho studi ent-seder. Grit ho mad dioutañ !

SOMMAIRE

4 : Aides financières

5 : Logement

6 : Santé / social

12 : Culture et sport

13 : Solidarité

14 : Transports



BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX

Délivrée par le Crous, cette bourse peut être attribuée pour les diplômés nationaux, quelle que soit la modalité d'enseignement (en présence ou à distance). Vous pouvez faire une simulation pour savoir si vous répondez aux critères sur le site du Crous (www.crous-rennes.fr) et remplir en ligne le dossier social étudiant (DSE). (voir encart DSE)

EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Les montants des droits d'inscription à l'université dépendent du cursus, du niveau d'études, de votre situation et de votre nationalité.

L'exonération des droits d'inscription pour des étudiant-e-s non-boursier-ère-s, mais en difficulté est possible.

Le dossier d'exonération des droits d'inscription est à retirer à la DEVU et à déposer avant le 15 décembre de l'année universitaire.

Contact :

DEVU
Espace Accompagnement Étudiants
Bâtiment Présidence , 2^e niveau
Du lundi au vendredi de 13h à 17h
devu@univ-rennes2.fr

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Le Dossier Social Étudiant (DSE) est la procédure obligatoire pour les demandes de bourse ou de logement en résidence universitaire.

Vous devez constituer le DSE tous les ans en faisant la demande par internet dès le mois de janvier et avant le 15 mai, pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de vos examens. Vous pouvez faire une simulation pour savoir si vous répondez aux critères sur le site du Crous (www.crous-rennes.fr) et remplir le DSE en ligne.

Informations détaillées sur :
www.crous-rennes.fr



RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Les étudiant-e-s de l'université Rennes 2 peuvent profiter d'un choix conséquent parmi 25 cités et résidences universitaires dans la ville de Rennes, allant de la chambre en cité universitaire au studio ou au T2. Des studios adaptés aux personnes en situation de handicap sont aussi disponibles dans certaines résidences. Retrouvez les différentes résidences universitaires sur la carte interactive des campus de Rennes 2 (<https://map.univ-rennes2.fr/>).

Procédure :

Vous pouvez faire une simulation pour savoir si vous répondez aux critères sur le site du Crous et remplir en ligne le dossier social étudiant (DSE).
www.crous-rennes.fr

ALLOCATIONS LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANT-E-S

Selon le logement occupé, **les étudiant-e-s peuvent prétendre à deux types d'aide au logement versées par la Caf : l'APL et l'ALS (Aide Personnalisée au logement ou Allocation logement à caractère social).** Elles ne sont ni cumulables entre elles, ni avec les allocations familiales perçues par les parents, et ne sont pas rétroactives.

Le bail et la quittance doivent être établis au nom de l'étudiant-e. L'aide versée varie en fonction du montant du loyer, des ressources déclarées (pas celles des parents), de la nature du logement, du lieu d'habitation et du statut d'occupant (locataire, colodataire).

⚠ Si le logement appartient à un membre de la famille, aucune aide ne sera versée.

Simulation, demande et suivi de dossier, pour l'aide au logement étudiant, tout se passe sur caf.fr et sur l'appli Caf - Mon Compte !



CAUTION LOCATIVE

L'organisme Action Logement propose la garantie Visale et offre à tou-te-s les étudiant-e-s, sans conditions de ressources ni de nationalité, une caution locative gratuite pour tout type de logement. Elle couvre les loyers et charges impayés.

D'autres aides sont également proposées par Action logement : avance du dépôt de garantie Loca-Pass et aide Mobili-jeune, pour aider les étudiant-e-s en alternance à payer leur loyer.

Demande de garantie visale sur : www.visale.fr

Informations et démarches complémentaires sur :
www.actionlogement.fr

Antenne Rennes

43 square de la Mettrie
02 21 07 01 01

Antenne Saint-Brieuc

5 place de la Liberté
02 96 68 92 12



CONSEILS

L'ADIL vous informe et vous conseille sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales en matière d'habitat et de logement. Cette information, qui repose sur la compétence d'une équipe de juristes confirmés, est complète, neutre, personnalisée et gratuite.

ADIL 35

22 rue Poullain Duparc, Rennes

adil35@wanadoo.fr

Téléphone et accueil sans rendez-vous tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (fermé le 1^{er} mardi du mois) au 02 99 78 27 27

Conseil personnalisé sur rendez-vous l'après-midi.

14 permanences sont assurées dans le département

www.adil35.org

ADIL 22

5 rue du 71^e Régiment d'Infanterie, Saint-Brieuc

Renseignement téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 02 96 61 50 46 Réception sur rendez-vous de 14h à 17h / Fermé au public le jeudi après-midi.

www.adil22.org



GUIDE LOGEMENT DU 4BIS

Le guide «Se loger dans Rennes Métropole» est édité chaque année par le 4bis. Vous y trouverez toutes les informations et les contacts utiles pour votre recherche de logement à l'année ou d'un logement temporaire dans Rennes Métropole. Ce guide est consultable en ligne sur la page Facebook du 4bis.

Pour votre recherche de logement, vous pouvez aussi vous rendre au point Info logement jeunes. Une informatrice vous aide dans votre recherche de logement et vous renseigne sur vos droits et les aides dont vous pouvez disposer.

Accueil sans rendez-vous de 14h à 18h

du mardi au vendredi

4bis, cours des alliés, 35000 Rennes

LA CAF, LE CROUS ET L'ASSURANCE MALADIE INFORMENT LES ÉTUDIANTS

L'Espace étudiant de rentrée : un « **espace tout en un** » pour vos démarches.

Du 9 septembre au 4 octobre 2019, un espace commun Assurance Maladie, Caf et Crous vous est proposé pour réaliser vos démarches administratives :

- couverture santé obligatoire
- aide au logement
- demande de bourses

Un accompagnement personnalisé est proposé si nécessaire.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 16h30.

Adresse : Tour de la Sécurité sociale - Cours des Alliés à Rennes





SERVICE SANTÉ DES ÉTUDIANT-E-S

Une équipe de médecins, infirmier.ère.s, psychologues, psychiatres, diététicien-ne et assistant-e-s sociaux-ales vous accueille, en toute confidentialité sur le campus de Villejean et propose :

- des consultations médicales de médecine générale, gynécologie, psychiatrie, nutrition, addictologie. (N'oubliez pas votre carte Vitale et votre attestation de mutuelle pour permettre la dispense d'avance des frais médicaux),
- des entretiens gratuits avec le/la psychologue, la diététicienne,
- des bilans de prévention sur rendez-vous pour les étudiant-e-s de 1^{er} cycle,
- des soins infirmiers,
- des entretiens et des accompagnements sociaux tout au long de votre cursus universitaire (Service social commun avec le Crous) avec des assistantes sociales sur rendez-vous,
- des ateliers de relaxation/sophrologie, ateliers cuisine, formation PSC1, formation des associations étudiantes à la prévention en soirée, actions de prévention sur les campus.

Contact :

Service santé des étudiant-e-s

<https://sse.univ-rennes.eu>
sse@univ-rennes1.fr

Rennes - Campus Villejean

Pôle santé social / Bât. R Érève, 2^e étage
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h,
avec ou sans rendez-vous
02 23 23 70 85 / 02 23 23 70 86

Saint-Brieuc - Campus Mazier

Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h.
Mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 16h.
Vendredi 8h30 à 12h15 et de 13h à 16h30.
02 96 60 81 61



LES ÉTUDIANT-E-S RELAIS SANTÉ

Le service santé des étudiant-e-s propose sur le campus Villejean **un dispositif d'accompagnement et de prévention par les pairs : les Étudiant-e-s Relais Santé (ERS).**

Ils-elles sont là pour répondre à vos questions et vous orienter en fonction de vos besoins.

Les ERS visent également à recueillir les attentes des étudiant-e-s en matière de santé et à co-construire des projets et actions innovants avec le service santé des étudiant-e-s visant le mieux-être et la qualité de vie des étudiant-e-s.

Contact :

ersrennes@gmail.com
www.facebook.com/ERSRennes



COUVERTURE SANTÉ

À la rentrée universitaire, vous n'avez plus de démarches d'affiliation à la sécurité sociale à faire.

- › Les étudiant-e-s qui ont commencé leurs études avant la rentrée 2018 et qui les poursuivent sont automatiquement pris en charge, pour leur frais de santé, par l'Assurance maladie à compter du 1^{er} septembre 2019. Ils-elles dépendent donc de la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) de leur lieu de résidence.
- › Les étudiant-e-s qui débutent leurs études supérieures continuent d'être affilié-e-s à leur régime de protection sociale actuel, souvent celui de leurs parents ou tuteurs légaux (régime général, agricole ou autres régimes spéciaux). Il en est de même pour les étudiant-e-s qui ont démarré leurs études à la rentrée 2018.

Démarche :

- ouvrir un compte en ligne sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou Application mobile disponible sur l'app store ou google play
- déclarer un médecin traitant
- transmettre un RIB
- mettre à jour votre Carte Vitale

⚠ L'Assurance Maladie prend en charge 70% des frais de santé. Pour être remboursé à 100%, vous devez souscrire à une mutuelle santé, celle de vos parents ou une autre.

Contact :

Tel 3646 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
www.ameli.fr

HEALTH INSURANCE FOR INTERNATIONAL STUDENTS

As foreign students, you can get free, easy-to-use health care coverage. Just register on the dedicated website etudiant-etranger.ameli.fr and follow the instructions.

⚠ Students from EU member countries should ask for a European health insurance card in their home countries before arriving in France.

More Infos :

<https://international.univ-rennes2.fr/about/your-arrival-rennes-2>



MISE À DISPOSITION GRATUITE DE PROTECTIONS PÉRIODIQUES

Le bureau de la vie étudiante et l'université Rennes 2 propose des **distributions gratuites de protections bio jetables (tampons et serviettes) ou réutilisables (cup et serviettes) sur les campus de l'université**. Vous pouvez vous fournir tout au long de l'année auprès de l'épicerie gratuite, du service santé des étudiant-e-s et du point accueil situé à l'Érève. Des distributeurs gratuits de protection à l'unité sont aussi installés dans certaines toilettes des bâtiments.

FAIRE FACE AU HARCÈLEMENT SEXUEL

Pour faire face au harcèlement, vous n'êtes pas seul-e ! Vous avez besoin d'une écoute ou de conseils ? Alerte le médecin pour obtenir de l'aide. Une totale confidentialité vous est garantie.

Contact :

Service santé des étudiant-e-s
harcèlementsexuel-sse@univ-rennes.fr



CHANGEMENT DE PRÉNOM D'USAGE

Tout-e étudiant-e a la possibilité, sur demande écrite adressée à la Direction des études et de la vie universitaire (DÉVU), d'être désigné-e sous son-ses seul-s prénom-s d'usage dans l'ensemble des documents de l'université, à savoir :

- > des documents à usage interne : liste d'inscrit-e-s (appel, émargement...), listes de résultats (affichage des admis-es à l'issue du jury)
- > des documents à usage externe : certificat d'inscription, relevés de notes

Un courrier d'accompagnement du Président de l'université expliquant le prénom d'usage peut être obtenu auprès de la DÉVU pour répondre à d'éventuelles difficultés, notamment liées au relevé de notes.

En revanche, l'attestation de réussite au diplôme et le diplôme ne pourront être délivrés qu'avec le prénom d'état civil.

Il est possible de changer de civilité sur une série de documents édités par l'université. Pour cela, il faut en faire la demande à la DÉVU en même temps que le changement de prénom d'usage. Pour ceux-celles qui ont déjà fait la démarche de changement de prénom d'usage, il faut faire une demande spécifique à la DÉVU pour que la civilité soit modifiée.

Contact :

devu@univ-rennes2.fr



AUTRES RESSOURCES

LE BUREAU D'AIDE PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE

Les bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) sont des **centres de consultation pour les étudiant-e-s qui souhaitent une aide psychologique**. L'équipe, composée notamment de psychiatres et de psychologues, tous psychothérapeutes ou psychanalystes reçoit des étudiant-e-s, à leur demande, et propose des entretiens et consultations. Le rythme des séances est déterminé par le thérapeute et l'étudiant-e.

La démarche est confidentielle.

Les consultations des Bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) sont prises en charge par les organismes de sécurité sociale à 100%.

Contact :

Bureau d'aide psycho-universitaire
11 boulevard de la liberté
35000 Rennes
02 99 30 81 24

ACCÈS AUX SOINS OSTÉOPATHIQUES

Un partenariat avec l'Institut d'ostéopathie du campus Ker Lann permet aux étudiant-e-s de l'université Rennes 2 de **bénéficier d'une adhésion gratuite et d'une consultation à 5€**. Les sportifs-ves de haut niveau de l'université bénéficient quant à eux-elles de la gratuité totale.

Pour prendre rendez-vous, appelez le 02 99 57 23 96.

Un partenariat avec Bretagne Ostéopathie permet à tou-te-s les étudiant-e-s de l'université Rennes 2 de **bénéficier d'une consultation à 10€**. Pour les boursier-ère-s, le tarif est de 5€. La gratuité est accordée aux sportif-ve-s de haut niveau de l'UFR STAPS. Les consultations ont lieu sur le campus de la Harpe, salle 039 au rez-de-chaussée.

Prendre rendez-vous sur www.rdvmedicaux.com et indiquer Harpe Villejean dans la case « qui ».

AIDE PSYCHOLOGIQUE EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Le Crous et l'association Apsytude proposent pendant l'année universitaire aux étudiant-e-s logé-e-s dans les résidences universitaires des consultations gratuites de psychologues.

Le mercredi soir de 18h à 21h.

Contact :

rdv.apsytude@gmail.com

POINT ACCÈS AUX DROITS DES JEUNES (D-CODE) AU 4 BIS

Dans l'espace du D-CODE le Point d'Accès au Droit des Jeunes, on vous aide à connaître et faire valoir vos droits en rendant accessibles les informations juridiques dans différents domaines de la vie quotidienne (travail, consommation, famille, relation avec la justice, discrimination...)

Cet espace confidentiel est gratuit et anonyme. Un-e animateur-ricerice vous accueille sans rendez-vous au 4bis du mardi au vendredi de 14h à 17h.

Contact :

conatctpadj@le4bis-ij.com

POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES (SAS)

Le SàS est un lieu d'information, d'écoute, de dialogue et d'orientation, anonyme, confidentiel et gratuit, animé par des professionnels de la prévention et de l'écoute et ouvert à tous les jeunes. On peut aussi y trouver des documents d'information sur la santé et du matériel de prévention en libre service (préservatifs, bouchons d'oreilles, éthylotests,...).

Le Point Accueil Écoute Jeunes est situé au premier étage du 4bis.

Contact :

sas@le4bis-ij.com

ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE



SAISON CULTURELLE UNIVERSITAIRE

L'université Rennes 2 propose, via son service culturel chargé de mettre en œuvre la politique culturelle de l'établissement, une saison pluridisciplinaire et ouverte à tous les publics sur les campus de Rennes et Saint Brieu, **vous permettant de bénéficier, sur les campus, d'une offre culturelle professionnelle gratuite ou à des tarifs très accessibles** (Tarif réduit sortir 3 euros et Tarif réduit scolaire/étudiant 5 euros).

Contact :

Bâtiment O - niveau 1
s-culturel@univ-rennes2.fr
02 99 14 11 55

@sculturelR2
 @CultureRennes2

DISPOSITIF SORTIR!

Sortir! facilite l'accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs. Vous êtes éligibles, si vous êtes :

- Étudiant.e.s boursier.ère.s aux échelons 2 à 7
- Étudiant.e.s en mobilité internationale, sous conditions de revenus, à partir de la 2^e année consécutive en France

Vous bénéficierez de réductions importantes pour des sorties et activités ponctuelles : cinéma à 3 €, spectacles à 4 €, piscine à 0,80 €... Vous pourrez aussi profiter d'une aide financière pour une inscription à des activités à l'année (sport, pratique artistique, bien être...).

Dossier à remplir en ligne sur :
www.metropole.rennes.fr/tst-sorti



PRATIQUE SPORTIVE GRATUITE

Vous pouvez vous inscrire à un ou plusieurs sports proposés par le Service inter-universitaire des activités physiques et sportives (SIUAPS) en vous rendant sur : www.siuaps.univ-rennes.fr.

Faites-le dès la rentrée de septembre car les places sont limitées ! Une nouvelle phase d'inscription a lieu en janvier. Le premier sport est gratuit.

DISPOSITIF PARCOURS

Le 4 Bis – Information Jeunesse propose aux jeunes de 15 à 25 ans de mener des projets en lien avec différents festivals : le Festival du TNB, le Festival Travelling, le festival Mythos et le festival national du film d'animation.

Ce dispositif permet un accès privilégié aux événements, spectacles, performances, des visites de lieux culturels, des interviews avec des artistes, des professionnels du spectacle, des accès aux répétitions et/ou coulisses, des ateliers (en amont, pendant et après le festival).

Pour vous inscrire dans le dispositif, renseignez-vous au 4bis ou auprès de l'équipement jeunesse le plus proche de votre quartier ou commune (Rennes Métropole)

SOLIDARITÉ



GARDE D'ENFANTS

CRÈCHE AU CLAIR DE LA LUNE

La crèche Au clair de la lune est une crèche parentale accueillant 15 enfants de 3 mois à 3 ans, ouverte uniquement aux parents personnels et étudiant.e.s de l'université Rennes 2, résidant à Rennes. Cette crèche associative demande une implication des parents dans la vie de la structure : permanences à assurer par demi-journée, fourniture des repas, participation au bureau (présidence, trésorerie ou secrétariat), etc. Les enfants sont encadrés par des éducatrices diplômées d'État.

Contact :

creche.clairlune@gmail.com
02 99 14 14 71
Bâtiment I - campus Villejean

L'ÉTOILE

L'étoile est un centre d'information petite enfance (0 à 3 ans) géré par la Ville de Rennes et la Caf. Son relais assistant maternel accompagne les familles rennaises dans leur recherche de mode de garde et leur fonction d'employeur, ainsi que les assistants maternels dans leur pratique professionnelle. L'étoile, c'est aussi le guichet unique pour l'inscription des enfants rennais dans les crèches municipales et certaines crèches associatives de la ville.

Contact :

2 rue Jacques Gabriel, 35000 Rennes
02 99 67 11 70 / infos@etoilerennes.fr

ASSOCIATION PARENBOUGE

L'association propose des modes de garde divers et alternatifs à Rennes <http://parenbouge.fr>



ENTRAIDE

RÉCUP' CAMPUS VILLEJEAN RÉCUP' MAZIER

Présents sur nos campus, les espaces de gratuité étudiants sont des espaces où l'on peut venir déposer et/ou récupérer divers objets gratuitement : meubles, vaisselle, petit électroménager ou encore décoration. Il s'agit d'effectuer un geste à la fois écologique et solidaire : en plus d'aider les étudiant.e.s à s'équiper, vous avez ici l'occasion de participer à la réduction des déchets en évitant l'incinération ou la mise en décharge d'objets encore fonctionnels !

Contact :

recupcampus@gmail.com
recupmazier@gmail.com

L'ÉPICERIE GRATUITE

L'épicerie gratuite est une association étudiante solidaire luttant contre le gaspillage alimentaire en redistribuant gratuitement aux étudiant.e.s des denrées issues d'inventures de grandes surfaces et de cantines.

Distribution les lundis, mardis à 18h et les vendredis à 15h - Erève (campus Villejean).

Contact :

epicerie.gratuite.r2@gmail.com

BOÎTE À DONS / BOÎTE À LIVRES

Deux boîtes à dons sont installées dans les halls de l'Érève et du bâtiment B. Elles vous **permettent de récupérer gratuitement ou de déposer dans des cases prévues à cet effet vêtements, jeux, ou objets de toutes sortes**, réutilisables par d'autres.

Sur le même principe, des boîtes à livres sont installées sur le campus Villejean à plusieurs endroits (Érève, Médiathèque) et sur le campus Mazier (Hall B).

TRANSPORTS MOBILITÉ



TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS

Avec la Tarification solidaire des transports (TST), vous obtenez gratuitement, ou avec des réductions allant de 50 à 85%, votre abonnement aux transports en commun. La TST est valable sur le réseau STAR, pour les abonnements bus, métro et Handistar. Elle s'applique aux étudiant·e·s boursier·ère·s aux échelons 2 à 7 résidant sur la métropole. Pour l'activer, rendez-vous sur <https://metropole.rennes.fr/tarification-solidaire-des-transport>.



COVOITURAGE

Plusieurs plateformes sont disponibles pour les déplacements ponctuels, telles que Blablacar ou iDVroom. Vous pouvez aussi opter pour le covoiturage pour vos déplacements quotidiens pour venir vers le campus. Pour cela, vous pouvez rejoindre la communauté université Rennes 2 sur la plateforme OuestGo. Des panneaux de covoiturage autogérés sont aussi disponibles sur nos 3 campus (Erève à Villejean, Cafèt à La Harpe, hall B à Mazier).

BOURSE AUX VÉLOS

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, l'université Rennes 2 propose chaque année en septembre différentes activités sur le thème des déplacements et une bourse aux vélos d'occasion. Vous pouvez y vendre votre vieux vélo (sans commission) ou en acheter un à prix modéré.

Contact :

julie.clement@univ-rennes2.fr
<https://intranet.univ-rennes2.fr/drim/actualites/semaine-mobilite-rennes-2>

ASSOCIATION LA PETITE RENNES

L'association La Petite Rennes propose un atelier participatif d'auto-réparation de vélos dans le centre-ville. Elle organise aussi une filière de réemploi et de revalorisation du vélo avec possibilité d'acheter des vélos d'occasion remis en état.

Contact :

contact@lapetiterennes.org
www.lapetiterennes.org





**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

WWW.UNIV-RENNES2.FR